



**Procès-verbal**  
**Séance du mardi 15 novembre 2011 à 20 h.00**  
**Aula du collège de La Planta**

**Présence :**

**Représentants des autorités communales**

M.	ALLEMANN Yves	Rue du Centre 47	1025 Saint-Sulpice
M.	MICHEL Patrick	Av. de la Gare 9	1022 Chavannes-près-Renens
M.	ROCHAT Jean-Pierre	Av. de la Gare 46	1022 Chavannes-près-Renens
M.	SALIS Nicolas	Rte de la Maladière 14	1022 Chavannes-près-Renens
Mme	WILLI Corinne	Av. du Léman 5C	1025 Saint-Sulpice

**Représentants des parents d'élèves**

M.	APOTHELOZ Sébastien	Rue Centrale 14	1022 Chavannes-près-Renens
Mme	BOUMAREF Sofia	Av. de Préfauilly 19	1022 Chavannes-près-Renens
Mme	GRUBOR Gordana	Mouline 20	1022 Chavannes-près-Renens
Mme	PROBST Mariacristina	Ch. des Pâquis 6	1025 Saint-Sulpice
Mme	ROCHAT Corinne	Ecole-de-Céramique 10	1022 Chavannes-près-Renens

**Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement  
("société civile")**

Mme	CHRISTEN-SUMI Silvie	Rue de la Mouline 3	1022 Chavannes-près-Renens
Mme	GOLAZ Anne-Lise	Ch. de l'Ochettaz 8	1025 Saint-Sulpice
M.	SEYDOUX Jérémie	Ch. des Berges 10	1022 Chavannes-près-Renens
M.	TARDO Lorenzo	Ch. des Berges 8	1022 Chavannes-près-Renens

**Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement**

Mme	DUBOIS Camille	Rte du Marchairuz 4	1145 Bière
M.	GABRIEL Stéphane	Planche-aux-Oies 7D	1000 Lausanne 26
Mme	ROBIN Gisèle	Rue du Midi 20	1003 Lausanne
Mme	VERNEZ Francine	Pommeraie 14	1008 Prilly
M.	VACHERON Philippe	Av. Concorde 1	1022 Chavannes-près-Renens

**Absence :**

Mme	HANLON Fabienne	Ch. du Bochet 6	1025 Saint-Sulpice	(excusée)
-----	-----------------	-----------------	--------------------	-----------

**Ordre du jour**  
**Débats**

1. *Bienvenue*

M. Jean-Pierre Rochat ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

2. *Appel*

L'appel n'est pas effectué, toutes les personnes convoquées étant présentes à l'exception de Mme Fabienne Hanlon, excusée.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Désignation d'un président**

M. Nicolas Salis propose la candidature de M. Jean-Pierre Rochat en tant que Président. Celui-ci est élu par acclamation.

**5. Désignation d'un Vice-Président**

Mme Corinne Willi propose la candidature de M. Yves Allemann en tant que Vice-Président. Celui-ci est élu par acclamation.

**6. Désignation d'un(e) secrétaire**

M. Jean-Pierre Rochat demande si une personne présente serait intéressée par ce poste dont la rémunération se compose d'un jeton de présence et d'une indemnité de Fr. 80.- par séance pour la tenue du procès-verbal.

Faute de candidat(e), une personne hors Conseil d'établissement sera cherchée.

**7. Présentation des membres**

Un rapide tour de table est effectué où chacun se présente en quelques mots.

**8. Rappel du rôle du Conseil d'établissement**

M. Jean-Pierre Rochat rappelle que le rôle du présent Conseil est clairement défini au titre III, section I, art. 25 du Règlement du Conseil d'établissement, valablement adopté par les Conseils communaux des communes de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice.

**9. Rappel des compétences du Conseil d'établissement**

M. Jean-Pierre Rochat rappelle que les compétences du présent Conseil sont clairement définies au titre III, section II, art. 26 et 27 du Règlement du Conseil d'établissement, valablement adopté par les Conseils communaux des communes de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice.

M. Jean-Pierre Rochat relève que le pouvoir décisionnel du Conseil d'établissement est relativement limité. Toutefois, il se veut un lieu d'échange et de partage. Il peut formuler des propositions tout en sachant que les règles et directives de compétence fédérale, cantonale ou scolaire sont immuables.

Dans le cadre de ses compétences, il peut accorder des journées de congé, proposer des modifications, revisiter la politique appliquée en matière de camps, se pencher sur les affaires culturelles, etc.

**10. Choix de deux demi-jours de congé**

Proposition est faite d'accorder un demi-jour de congé le mercredi avant le Pont de l'Ascension, proposition adoptée à l'unanimité.

Le besoin pour une autre demi-journée de congé n'étant pas reconnu, celle-ci pourrait être octroyée lors de la journée pédagogique.

Le Département sera averti de l'octroi d'un demi-jour de congé le mercredi avant le Pont de l'Ascension.

#### *11. Camps, courses d'école et voyages d'étude*

Depuis 2009, des camps d'école à la montagne sont inscrits dans les activités scolaires au primaire. Depuis l'année 2010, 7 semaines sont disponibles au chalet des Alouettes à Morgins. Les 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> peuvent bénéficier de ces semaines à la montagne dans un premier temps et ensuite, s'il reste des semaines, nous ouvrons aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>e</sup> de St-Sulpice. Si ces semaines ont lieu en hiver, il s'agit alors de camps de ski.

A titre d'information, jusqu'à maintenant, les 5<sup>ème</sup> ont pratiqué du ski de fond, les 6<sup>ème</sup> ont eu un camp de ski, les 7<sup>ème</sup> ont vécu un camp sportif, les 8<sup>ème</sup> un camp de ski et les 9<sup>ème</sup> ont droit à un voyage d'étude soumis à certaines conditions (liées au comportement des élèves de la classe, etc.), sans oublier les courses d'école pour les élèves de 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> année.

Le financement des voyages d'étude est abordé : Fr. 50.- sont à charge de la commune, Fr. 280.- sont facturés aux parents et le reste est à charge des élèves.

Nota bene : le budget 2012 prévoit une participation communale de Fr. 100.- par élève.

Diverses pistes pour trouver des financements sont explorées. La piste collective est largement privilégiée : elle permet de consolider les liens entre les élèves déjà avant le voyage d'étude. Il faut cependant relever que des actions communautaires (repas de soutien, travaux d'intérêt public) impliquent un gros investissement de la part du maître de classe dont dépend toute la dynamique du groupe.

Il existe également des pistes individuelles (tondre le gazon du voisin, ramasser les feuilles mortes, lavage de voiture, etc.) à explorer.

Enfin, les parents en difficulté peuvent s'adresser auprès du Service des Affaires sociales pour une aide éventuelle.

#### *12. Courrier papier ou électronique*

L'ordre du jour de la séance sera affiché aux piliers publics des deux communes et sera inséré dans les journaux communaux ad hoc.

La transmission par courrier électronique semble avoir l'aval de tous, mais, comme nul n'est à l'abri d'un courriel non reçu ou zappé, la forme « courrier papier » sera également utilisée pour l'instant.

#### *13. Prochaine séance*

Il sera difficile d'avoir lors de chaque séance l'entier des membres du Conseil d'établissement. Afin de donner l'opportunité à chacun de participer le plus souvent possible à ces rencontres, celles-ci seront agendées en alternance les mardis, mercredis et jeudis.

Prochaine séance :

Mercredi 15 février 2012 à 20 h.00, en la salle du Conseil communal de Saint-Sulpice

#### *14. Divers et propositions individuelles*

Lors de la journée « Jom », dans certaines classes et contrairement à l'idée de départ, les filles pouvaient accompagner leur maman et les garçons, leur papa.

Il faudrait unifier les règles pour toutes les classes. Proposition est faite également d'ouvrir cette journée à tous les métiers.

M. Philippe Vacheron, Directeur des écoles, y réfléchira.

La question de la « journée continue » est abordée et close, sa mise en œuvre découlant de l'Etat de Vaud.

L'établissement de La Planta est le seul où les élèves du secondaire commencent leur journée à 8 h.30. Les élèves des cycles primaire et secondaire entrent par des portes différentes.

Dès l'an prochain, la cadence de la ligne tl 31 sera de 10 minutes, ce qui sera un plus pour les élèves de Saint-Sulpice.

Au primaire, durant les périodes d'appui, les enseignants doivent accepter tous les élèves. Au secondaire, lorsqu'une période « tombe », des maîtres de piquet remplacent le maître absent. Dès 11h05 et 15h15 la pratique montre que l'on peut libérer les enfants et leur faire confiance. Cela fait partie du processus d'émancipation.

De plus, le matin, la bibliothèque est ouverte jusqu'à 12 h.10.

Il est relevé que le passage de la 4<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> année est délicat.

L'importance de lâcher les enfants à l'heure est relevée tout particulièrement dans le cadre des enfants reçus dans les structures parascolaires, un retard engendrant de gros problèmes d'organisation.

La question des périodes d'appui à Saint-Sulpice est abordée : les enseignants choisissent de dispenser l'appui en début ou en fin de matinée. Une manière unique de faire serait préférable pour les parents. Mais cela n'est pas toujours possible à cause des périodes de gymnastique, ou d'ACM placées à l'horaire.

A la question de savoir si les différentes cultures qui se retrouvent dans les classes induisent une école à deux vitesses, M. Philippe Vacheron répond qu'il y a naturellement des enfants en difficulté et que ces situations prennent du temps. Le rôle de l'enseignant est de leur venir en aide.

A Chavannes-près-Renens, « Piccolo Voice » vient en aide aux enfants avant l'entrée à l'école et cela facilite grandement l'intégration de ces jeunes élèves lorsqu'ils entrent à l'école. Pour le moment le financement a été assuré par l'Etat. S'agissant d'un projet préscolaire, la commune devrait reprendre à son compte le projet dès la rentrée 2012.

Toutes les familles devraient être informées de ce qui est mis à leur disposition (devoirs surveillés, réfectoire, etc.) mais il y a les problèmes de langues. Il est relevé que le lien entre le maître et les parents prime sur ceux-ci. Il faudrait pouvoir trouver dans un groupe spécifique une personne maîtrisant le français qui puisse servir d'interprète. La Commission scolaire AIC avait voici 30 ans des représentants des communautés qui relayaient les informations.

La LEO va induire encore bien des modifications.

Pro vélo dispense des cours pour apprendre à circuler à vélo, le jardin de la Maladière étant destiné aux Lausannois uniquement.

#### Sujets pour la prochaine séance :

- Sécurité autour de l'école (passages piétons)
- Système de cantine pour les 5<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup> année (surveillance)

MM. Jean-Pierre Rochat et Yves Allemand remercient les participants pour leur présence et lèvent la séance à 21 h.55.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire  
 primaire et secondaire  
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Pierre Rochat

Sylviane Tournier